COMMUNE DE CURAN PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 8 avril 2022 – 20h30

Le huit avril deux mille vingt-deux à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GRIMAL, Maire.

Présents: Marcelle ARGUEL, Marcel CAZOTTES, Julien CLUZEL, Nathalie COSTES, Jean-Claude FABIE, Marion FABRE, Jean Louis GRIMAL, Yolande MARTIN, Lionel PORTES, Vivian VASSALO

Absents: Yannick FOURNIER (pourvoir à Vivian VASSALO)

Secrétaire de séance : Nathalie COSTES

Date de convocation : 1er avril 2022 Date d'affichage du PV : 22 avril 2022

Délibérations prises:

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022 (2022/4/1)

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'Etat.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2022 de TFPB de la commune est de 35.43 %.

Il est proposé pour l'année 2022 de procéder à une augmentation des taux de référence de TFPB et TFPNB. Cela fait plusieurs années que la Commune n'a pas appliqué d'augmentation et il est proposé une augmentation de 1.5 % du taux 2021 compte tenu des coûts de l'inflation qui seront répercutés sur toutes les dépenses de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96.38. %

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Attribution des subventions aux associations loi 1901 – budget 2022 (2022/4/2)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une enveloppe de 7 854 € à répartir entre les différentes associations Loi 1901.

Ainsi il propose:

Libellé de l'association	Montant en Euros
AAPPMA du Lévezou (pêche)	200
ADMR	600
Amicale des Sapeurs Pompiers	400
APEL Ecole	2000
Association intercommunale de quilles	90
Club des Genêts d'Or	200

Comité des Fêtes de Curan	400
ESCC	780
Familles Rurales Curan	500
FNACA	200
Lou Cami Farrat	200
MJC de Salles Curan	214
Société de chasse de Curan	200
Société de chasse de Curan – subvention exceptionnelle	1400
Sport Quilles Curan-Bouloc	320
Société Protectrice des Animaux	150

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 🙏 🔾

Nombre de suffrages exprimés : AA

VOTES : Contre Ø Pour AA

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (2022/4/3)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Louis GRIMAL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

81 615.75 € 0.00 €

- un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		81 615.75 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0.00 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		81 615.75 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		-193 060.15 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-6 508.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-199 568.15 €
AFFECTATION = C	=G+H	81 615.75 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		81 615.75 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Communal – Approbation du budget primitif 2022 (2022/4/4)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2022 du budget communal comme présenté et comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	389 257.00 €	389 257.00 €
Section d'investissement	682 749.15 €	682 749.15 €
TOTAL	1 072 006.15 €	1 072 006.15 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Lotissement Le Théron – Approbation du budget primitif 2022 (2022/4/5)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2022 du budget Lotissement Le Théron comme présenté et comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	28 410.00 €	28 410.00 €
Section d'investissement	5 209.94 €	5 209.94 €
TOTAL	33 619.94 €	33 619.94 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

- un déficit d'exploitation de :

Budget eau - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (2022/4/6)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean Louis GRIMAL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 41 751.43 €

0.00 €

Nombre de membres présents : 🚜
Nombre de suffrages exprimés : 🚜
VOTES : Contre 🖉 Pour M

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'	EXERCICE
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 578.17 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	33 173.26 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	41 751.43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	28 762.61 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 500.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	41 751.43 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	41 751.43 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Eau – Approbation du budget primitif 2022 (2022/4/7)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2022 du budget eau comme présenté et comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	78 820.43 €	78 820.43 €
Section d'investissement	105 001.48 €	105 001.48 €
TOTAL	183 821.91 €	183 821.91 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (2022/4/8)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean Louis GRIMÁL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de : 6 595.28 €
 un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : AO
Nombre de suffrages exprimés : AA
VOTES : Contre
Pour AA

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXER	OIOL COMPANY OF THE PROPERTY O
<u>a.</u> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	172.19
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
2. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	6 423.09 (
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 595.28 6
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	32 237.90 (
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 500.00
Besoin de financement = e. + f.	0.00
AFFECTATION (2) = d.	6 595.28
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	6 595.28

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Assainissement - Approbation du budget primitif 2022 (2022/4/9)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2022 du budget assainissement comme présenté et comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	29 938.28 €	29 938.28 €
Section d'investissement	43 495.90 €	43 495.90 €
TOTAL	73 434.18 €	73 434.18 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Divers:

- Comité des Fêtes Fête votive 2022 : le conseil municipal accepte de prendre en charge une partie de la sécurité pour la fête votive 2022. Toutefois, un devis devra être présenté avant la décision définitive et le montant attribué de cette prise en charge.
- Chemin des Bédéliers: une rencontre précipitée a eu lieu pour la réfection de la piste des Bédéliers à la demande du CRPF qui souhaiterait pouvoir réaliser une piste telle que déjà réalisée à Viarouge en 2012. 80 % de subventions peuvent être attribuées à ce projet mais tout reste à définir à ce jour (le cahier des charges, les délais, les dates, qui finance le reste-à-charge etc).

Sur ce point « chemins », l'opposition fait remarquer qu'aucun projet n'a été présenté à la « commission chemins » et le déplore. Monsieur le maire précise qu'aucune grande décision n'a été prise. Juste des décisions liées à l'entretien des chemins (ex : piste de Viarouge)

- Zone mixte = sur les conseils du conseiller de la Trésorerie, il faudra créer un budget annexe pour cette opération.
- Foncier autour du stade = dans le cadre d'échange, les consorts Carrière proposent de céder environ 7000 m² à la commune et récupèreraient le pré de Martin. La Commune cèderait à M. Martin une parcelle aux lagunes.